

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0236\_AL\_RD436\_CHASSAL-MOLINGES**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 14 janvier 2024 par laquelle Monsieur et Madame Serge SPILER représentés par Madame Marie-Laure LOCU-CHARLIER Géomètre-Expert, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 436 au droit de la parcelle cadastrée section A n° 1088 (en cours de division), située Lieu-dit « Dessous le Cimetière », 2 route de Lyon – Commune de CHASSAL-MOLINGES en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 21 février 2024,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 24 janvier 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A – B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

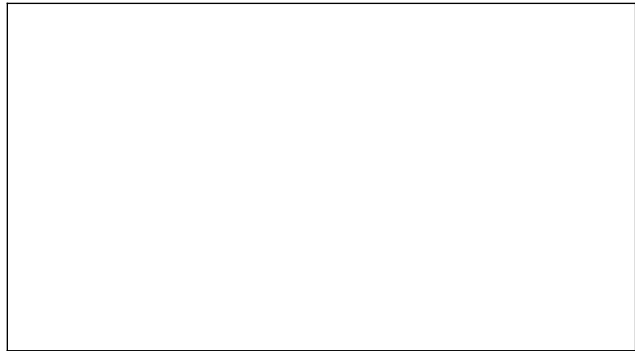
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire, consulté le 21 février 2024

Signature de l'arrêté par le département



The image shows a handwritten signature in black ink on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHASSAL-MOLINGES' around the top edge and '39360 (JURA)' around the bottom edge. In the center of the stamp is a red emblem depicting a building, likely a church or town hall.



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de CHASSAL-MOLINGES

pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



Envoyé en préfecture le 05/03/2024  
Reçu en préfecture le 05/03/2024  
Publié le 05/03/2024  
ID : 039-223900010-20240304-ARR\_2024\_0236-AR

19 FEV. 2024

COURRIER

**ARD DE SAINT-CLAUDE**

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**

17 rue Rouget de l'Isle

**39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX**

**Objet : Remise de documents**

**Ref. N° de dossier :** 230448/

**Objet :** CHASSAL-MOLINGES - MOLINGES - Division des parcelles A-504 et 1088 pour cession familiale et une partie à la commune

SAINT CLAUDE, Le jeudi 15 février 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement <i>pour suite à donner</i>

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros  
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - IVA intracommunautaire FR 2041051213000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030  
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1000 7000 1012 1218 84 95 436

**MONTMOROT** (Siège social)  
Route de Lyon - 39570  
Tél : 03 84 47 15 70

**CHAMPAGNOLE** (Bureau secondaire)  
95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300  
Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | [bonjour@abcd-experts.fr](mailto:bonjour@abcd-experts.fr)





## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 24/01/2024, en présence de M. Philippe GRENIER-BOLEY

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- M. et Mme Serge SPILER.

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 436n au droit de la propriété située :

- à Chassal Molinges « Dessous le Cimetière »
- au 2 Route de Lyon – RD 436n

et cadastrée

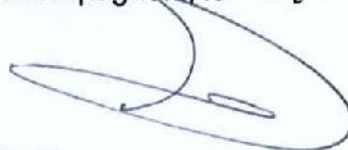
- A n°1088 (en cours de division).

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 16/01/2024



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230448)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros  
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 204 1051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30  
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 B4 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17

[www.abcd-experts.fr](http://www.abcd-experts.fr) | [bonjour@abcd-experts.fr](mailto:bonjour@abcd-experts.fr)



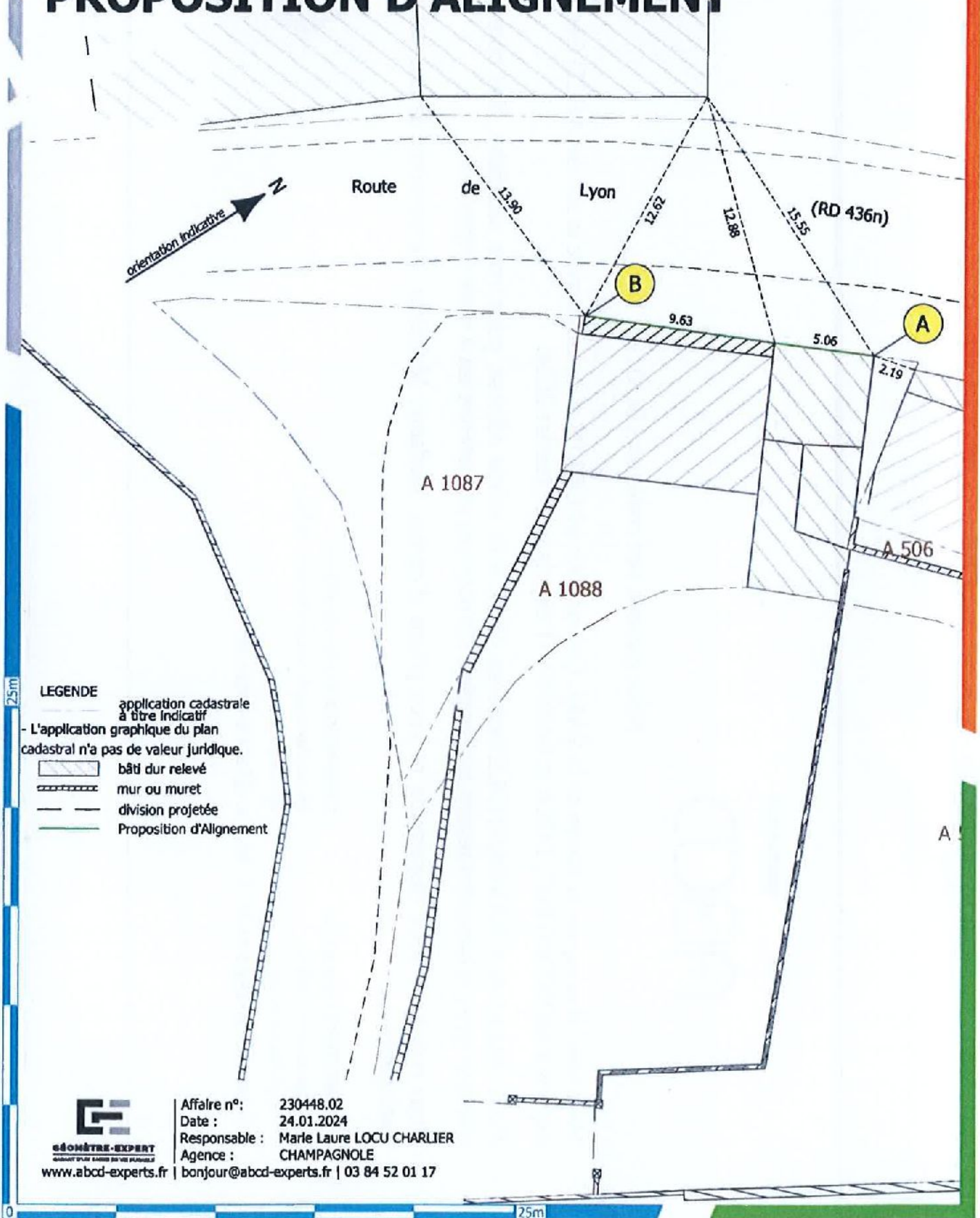
GÉOMÈTRE-EXPERT  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

ABCD

# Propriété de Françoise et Serge CHASSAL MOLINGES - Section A02 - "Dessous le Cimetière"

Echelle : 1/250

## PROPOSITION D'ALIGNEMENT



**LEGENDE**

- application cadastrale à titre indicatif
- L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.
- bâti dur relevé
- mur ou muret
- division projetée
- Proposition d'Alignement



**GEOMÈTRE-EXPERT**  
ORDRE DES GEOMETRES DE LA SEINE-SAINT-DENIS-VAL-DE-MARSEILLE

www.abcd-experts.fr

Affaire n°: 230448.02  
Date : 24.01.2024  
Responsable : Marie Laure LOCU CHARLIER  
Agence : CHAMPAGNOLE

bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 52 01 17

25m

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024 sur cet extrait en ligne par le centre des Impôts foncier suivant : ID : 039-223900010-20240304-ARR\_2024\_0236-AR



Département :  
JURA

Commune :  
CHASSAL-MOLINGES

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/01/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

3 Rue Victor BERARD 39303  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
tél. 03 84 52 01 31 - fax  
sdlf.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

